Département du Haut-Rhin
MAIRIE DE DANNEMARIE

1 place de l'Hôtel de Ville
68210 DANNEMARIE
Tél : 03.89.25.00.13
Courriel : mairie@dannemarie.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE PERMANENT DU MAIRE n°61/2025
Portant création d'un cédez le passage

Le maire de la commune de DANNEMARIE,

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.1 et 2 et L 2213.4 ;

VU le code de la route et notamment les notamment les articles R 110-1, R110-2, R110-3, R 411-5, R 411-7, R411-8, R 411-25 et R 415-7 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 3ème partie – intersections et régime de priorité – approuvée par l'arrêté interministériel du 26 juillet 1974 modifié et complétée ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité et de prévenir des accidents de la circulation à l'intersection des rues de la Largue et Brigade Alsace Lorraine, il convient d'instaurer la mise en place d'un cédez le passage ;

ARRETE

Article 1er : A hauteur du 18 rue Brigade Alsace Lorraine sera implanté un panneau de type Ab3a "Cédez le passage", ainsi que le marquage au sol réglementaire.

Article 2 : Les conducteurs de tous types de véhicules, venant rue de la Largue et allant en direction de la rue de Delle devront céder le passage aux usagers de la rue Brigade Alsace Lorraine circulant dans la même direction.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle (Livre 1 - 3ème partie - intersection et régime de priorité) sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Dannemarie
- La Police Municipale de Dannemarie
- La Brigade Verte
- Les Services Techniques de la commune.

Fait à Dannemarie, le 8 septembre 2025

Le Maire

MAIRIE DE DANNEMARIE (Haut-Rhin)

Alexandre BERBETT